Conseil des aînés

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2002-2003

Québec

104-01706/

Rapport annuel de gestion
2002-2003

Conseil des aînés

Québec

Le contenu de ce rapport a été rédigé par le bureau du Conseil des aînés

Note : Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par :
Les Publications du Québec
1500D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec) G1N 2E5

Le Conseil des aînés
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, aile Cook, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Téléphone : (418) 691-2006
Sans frais : 1-877-657-AÎNÉ
Télécopieur : (418) 643-1916
Courriel : aines@conseil-des-aines.qc.ca
Internet : www.conseil-des-aines.qc.ca

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2003
ISBN : 2-550-41423-3
ISSN : 1201-9461
© Gouvernement du Québec

Monsieur Michel Bissonnette
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 19 de la Loi sur le Conseil des aînés, le rapport annuel de gestion de cet organisme pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux,

Philippe Couillard

Québec, août 2003

Monsieur Philippe Couillard
Ministre de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2M1

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion du Conseil des aînés pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2003. Ce deuxième rapport annuel de gestion rend compte de l'ensemble des activités du Conseil et présente les résultats obtenus pendant l'année 2002-2003 relativement à sa planification stratégique 2001-2004.

Ce bilan s'avère très positif et témoigne notamment du dévouement du personnel du Conseil et de l'appui indéfectible de ses membres. Les travaux du Conseil, qu'il s'agisse de recherches, d'avis, de rencontres, de partenariats, comptent parmi les facteurs qui contribuent à une plus grande prise de conscience du vieillissement de la population et à la mise en œuvre de moyens permettant d'y faire face. Ils s'inscrivent à l'intérieur de la mission du Conseil.

Au cours de cette année, le Conseil a amorcé, conjointement avec les dix-sept Tables régionales de concertation des aînés, l'organisation du Forum des 50 ans et +, Citoyennes et citoyens à part entière qui se tiendra en mai 2004. Cet événement sera l'occasion pour quelque 600 aînés de toutes les régions du Québec d'échanger entre eux, de préciser leurs attentes et leurs besoins et d'en sensibiliser le gouvernement et la population.

La prochaine année sera également fort active. En plus de compléter l'organisation du Forum, le Conseil terminera les activités prévues dans la cadre de sa planification stratégique 2001-2004, tout en amorçant l'élaboration de la prochaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Hélène Wavroch
Québec, août 2003

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES AÎNÉS

Depuis plusieurs années déjà, la population québécoise connaît un vieillissement. Ce phénomène s'accentuera au cours des prochaines décennies. La société doit donc s'adapter à cette réalité : accroissement des besoins actuels des aînés ou apparition de nouveaux besoins. Le Conseil des aînés se penche sur les différents défis qui touchent les aînés et en tient compte dans le cadre de ses travaux. À l'aube de ses 10 ans d'existence, le Conseil a de nombreux défis à relever.

Le vieillissement de la société s'inscrit dans un contexte marqué par plusieurs facteurs tels que :

- la féminisation du processus de vieillissement social;
- les changements dans les valeurs sociales, morales, spirituelles et la cohabitation des anciennes et des nouvelles valeurs;
- des préoccupations éthiques et déontologiques quant au vieillissement individuel et collectif;
- des phénomènes sociaux tels l'éclatement des familles, l'exode régional des jeunes et des aînés, les abus, les suicides, etc.;
- la nécessaire adaptation de la société au vieillissement collectif;
- la forte probabilité que les travailleurs aînés demeurent longtemps au travail compte tenu de la faible relève potentielle;
- les réalités et les besoins des travailleurs vieillissants (préparation à la retraite, adaptation des milieux de travail);
- la sécurité du revenu chez les aînés et la pauvreté (surtout chez les femmes);
- le milieu de vie, le logement, l'hébergement (public, privé et communautaire), l'environnement communautaire, le transport, etc.;
- la non-homogénéité des besoins des aînés;
- les relations intergénérationnelles;
- les particularités régionales;
- le développement technologique et ses impacts sur les aînés;

- la multiethnicité chez les aînés et les besoins spécifiques qui y sont associés;
- les incapacités et la perte d'autonomie liées au vieillissement;
- la disponibilité et l'accessibilté des services sociaux et de santé, notamment en termes de prévention;
- la disponibilité de services de soutien à domicile pour les aînés;
- les besoins des aidants qui travaillent auprès des aînés en perte d'autonomie vivant à domicile;
- l'augmentation, en nombre et en proportion, des aînés atteints de la maladie d'Alzheimer et d'autres maladies dégénératives associées au vieillissement.

Les travaux du Conseil visent à aider les décideurs et les intervenants à orienter leurs actions en fonction d'une population vieillissante. Un plan d'action pour lutter contre la pauvreté, particulièrement chez les femmes âgées, un comité provincial d'éthique sur le vieillissement individuel et collectif, un plan d'action à l'égard des personnes âgées présentant une démence ne sont que quelques-unes des actions à privilégier dans un avenir rapproché.

Les décisions prises aujourd'hui auront un impact demain sur la qualité de vie des Québécoises et des Québécois. C'est dans cette perspective que s'inscrivent le rôle et les travaux du Conseil des aînés.

La présidente,

Hélène Wavroch

Hélène Wavroch

Table des matières

Mot de la présidente VII

CHAPITRE 1 – Le Conseil des aînés 1

La composition du Conseil 1
Les principes directeurs 4

CHAPITRE 2 – La planification stratégique 2001-2004 5

Faits saillants 5
Orientations, axes d'intervention et objectifs 5
Orientation 1 : Accentuer les moyens de sensibilisation des ministères et des organismes gouvernementaux relativement à l'amélioration de la qualité de vie des aînés par la diffusion des travaux du Conseil des aînés 5
Orientation 2 : Intensifier la concertation avec les partenaires 8
Orientation 3 : Maximiser le rayonnement du Conseil des aînés 9

CHAPITRE 3 – L'utilisation des ressources 11

Ressources humaines 11
Ressources budgétaires et financières 11
Ressources informatiques 12

CHAPITRE 4 – Les autres exigences 13

CHAPITRE 5 – Les publications disponibles 15

Déclaration de la présidente du Conseil des aînés

CHAPITRE 1

Le Conseil des aînés

Le Conseil des aînés a été institué en vertu de l'article 1 de la Loi sur le Conseil des aînés (L.R.Q. 1992, chapitre 64) sanctionnée le 22 décembre 1992. Sa mission est de promouvoir les droits des aînés, leurs intérêts et leur participation à la vie collective ainsi que de conseiller le ministre responsable des aînés sur toute question qui concerne les personnes âgées, notamment en ce qui a trait à la solidarité entre les générations, à l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel.

La composition du Conseil

Le Conseil des aînés est composé de la présidente et de dix-huit membres, dont onze ont droit de vote. Ces derniers sont choisis pour leur intérêt envers les personnes âgées et de façon à refléter la composition de la société québécoise. Ils sont nommés par le gouvernement, sur la recommandation du ministre responsable de l'application de la loi, après consultation des organismes d'aînés. Les membres du Conseil ayant droit de vote sont nommés pour trois ans. Leur mandat, de même que celui de la présidente, ne peut être renouvelé qu'une seule fois. La présidente, pour sa part, est nommée pour un mandat de cinq ans.

Tel que prévu par la loi, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, le sous-ministre de la Justice, le sous-ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le sous-ministre des Transports, le sous-ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, la sous-ministre associée chargée du Secrétariat à la condition féminine et le président de la Société d'habitation du Québec ou leurs délégués sont aussi membres du Conseil mais n'ont pas droit de vote.

Entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003, le Conseil se composait des membres suivants :

Hélène Wavroch (1998-2003)
Présidente

Avant sa nomination au Conseil des aînés, Hélène Wavroch était vice-présidente de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération. Elle est également vice-présidente du conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec et membre du comité consultatif de la Direction de la rémunération et des conditions de travail de l'Institut de la statistique du Québec. Elle fut présidente de la Fédération des infirmières et infirmiers unis inc. et membre créateur du regroupement syndical qu'est aujourd'hui la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec . Ayant une formation en soins infirmiers, en relations industrielles, en droit et en communication, Hélène Wavroch a été amenée à agir comme porte-

parole, arbitre, conciliateur ou procureur pour différents regroupements de la santé au Québec, au Canada et aux États-Unis.

Hubert de Ravinel (1998-2001)
Vice-président

Résident de Montréal, monsieur de Ravinel est actuellement vice-président du Conseil et membre de deux de ses comités. Il fut vice-président du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées. Auteur de *Vieillir au masculin*, il est actif auprès de diverses organisations bénévoles, dont Les petits frères des Pauvres.

Muguette Béchard (2001-2004)

Habitant à Montréal, madame Béchard fut coordonnatrice du Résolidaire, Réseau bénévole Hochelaga-Maisonneuve pendant de nombreuses années. Elle est actuellement active auprès de diverses associations.

Irène Belleau (1998-2001)

Irène Belleau réside à Québec. Elle a fait carrière dans l'enseignement aux niveaux primaire et secondaire. Par la suite, elle a obtenu un certificat en gérontologie. Elle fut membre du Parlement des sages et de la Fondation Laure-Gaudreault à titre de présidente de la région de Québec. Elle fut aussi 1re vice-présidente de l'Association des retraités de l'enseignement du Québec (AREQ). Elle est fondatrice de l'Association des Belleau dit Larose d'Amérique.

Jean-Paul Bordeleau (2001-2004)

Résident de Val d'Or, Jean-Paul Bordeleau a eu plusieurs carrières. Il a travaillé comme technologue, a été membre de l'Assemblée nationale pendant 10 ans, fut homme d'affaires propriétaire d'une entreprise puis, attaché politique. Depuis qu'il a cessé ses activités rémunérées, il est impliqué dans diverses associations sans but lucratif de sa région.

Maurice Boucher (2001-2004)

Monsieur Boucher réside à Lévis. Sa carrière professionnelle a débuté aux chantiers maritimes Davie de Lauzon. Après avoir exercé le métier de ferblantier pendant une dizaine d'années, il s'est impliqué dans le syndicat de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), où il a occupé plusieurs postes permanents. Il fut président de la Fédération de la métallurgie CSN puis coordonnateur des services de formation. Depuis sa retraite du syndicat, il siège au conseil d'administration de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), est président de la section de Lévis de l'AQDR et membre de la Table de concertation de Chaudière-Appalaches.

Robert Dean (2001-2004)

Monsieur Dean a travaillé une bonne partie de sa vie dans le milieu syndical. Il a également été membre de l'Assemblée nationale, adjoint parlementaire, ministre du Revenu et ministre délégué de l'Emploi et de la Concertation. Il est activement impliqué dans des organisations. Il est notamment président d'un CLSC-CHSLD. Il habite à Sainte-Thérèse.

Gaston Guy (1998-2001)

Résident de Rimouski, Gaston Guy a occupé différents postes de gestion au cégep de Rimouski. Il fut membre fondateur, membre du conseil d'administration et président du Conseil consultatif des aînés et aînées de l'Est-du-Québec, président de l'Association des aînés de l'Université du Québec à Rimouski (ADAUQAR) et vice-président du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées. Il a également agi à titre de coordonnateur bénévole pour la mise en place permanente des dix-sept Tables régionales de concertation des aînés.

Véra Kassibian-Bédirian (1998-2001)

Résidente de Montréal, Véra Kassibian-Bédirian est conseillère en milieu de vie auprès des communautés ethniques dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, le Manoir Cartierville. Elle connaît donc bien les problèmes vécus par les personnes âgées hébergées dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

Maxima Migneault (1998-2001)

Domiciliée à Saguenay, Maxima Migneault a poursuivi une carrière parallèle d'enseignante et de syndicaliste au sein de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Elle cumule actuellement les fonctions de vice-présidente à l'AQDR de Jonquière et à la Table régionale de concertation du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Elle a collaboré à la fondation de l'Association des universitaires du 3e âge de l'Université du Québec à Chicoutimi (ADAUQAC), qui lui a décerné deux certificats. Plusieurs associations communautaires profitent de ses talents, tels l'Association des auxiliaires bénévoles des établissements du Québec (ABESQ) et les comités de femmes et d'enfants violentés.

Yolande Richer (1998-2001)

Résidente de Saint-Jean-sur-Richelieu, Yolande Richer est fortement impliquée dans son milieu. Elle est membre du conseil d'administration de l'AQDR et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS). Elle est membre fondateur du Comité consultatif de l'économie sociale, vice-présidente de l'AQDR du Haut-Richelieu et personne-ressource au conseil d'administration « La personne d'abord ».

Richard Sarrasin (1998-2001)

Détenteur d'un diplôme en service social, Richard Sarrasin a exercé ses activités professionnelles d'abord comme travailleur social puis, comme directeur de l'Association des centres jeunesse du Québec et directeur de communications du Centre de services sociaux Richelieu. Actuellement, il est fortement impliqué dans les Maisons de grands-parents de Villeray et de Sherbrooke, dont il est d'ailleurs le vice-président. Il a de plus complété deux mandats au conseil d'administration du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec. Il est aussi, depuis 1999, président du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec. Il réside à Orford.

Notons que les membres dont le mandat s'est terminé en 2001 ont continué de siéger au Conseil.

Au 31 mars 2003, les membres d'office étaient représentés par :

Jean-Louis Bazin, Secrétariat aux aînés;

Nicole Breton, Ministère de la Justice;

Francine Cloutier, Société d'habitation du Québec;

Claude Martin, Ministère des transports;

Solange Matte, Secrétariat à la condition féminine;

Vital Simard, Ministère de la Santé et des Services sociaux;

Françoise Vekeman, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité et de la Famille.

Les principes directeurs

Dans le but de bien exercer son mandat et de tenir compte de la réalité des aînés, le Conseil s'est fixé divers principes généraux qui appuient sa démarche et ses interventions et orientent les recommandations qu'il émet ainsi que les activités qu'il entreprend. Les principes directeurs du Conseil des aînés s'articulent comme suit :

- promouvoir une image valorisante du vieillissement;
- encourager l'engagement social des aînés et leur responsabilisation;
- encourager la participation des aînés aux centres consultatifs et décisionnels;
- promouvoir la reconnaissance et le respect de l'autonomie des aînés;
- favoriser le maintien de l'autonomie physique, psychologique, affective et sociale des aînés et accorder la priorité aux aînés les plus vulnérables;
- améliorer et faciliter les communications entre l'usager aîné et les dispensateurs de services;
- susciter une véritable réflexion québécoise sur le vieillissement et y collaborer.

Enfin, le Conseil accomplit sa mission avec la participation des dix-sept Tables régionales de concertation des aînés, de groupes d'aînés ainsi que des milieux communautaires et de recherche impliqués dans la cause des aînés.

CHAPITRE 2

La planification stratégique 2001-2004

Faits saillants

L'exercice présent a été marqué par la publication de deux avis et d'une recherche ainsi que par la mise en marche d'un projet majeur, conjointement avec les Tables régionales de concertation d'aînés, à savoir la tenue d'un Forum des 50 ans et +, Citoyennes et citoyens à part entière, au printemps 2004.

Orientations, axes d'intervention et objectifs

Lors de l'élaboration de la planification stratégique 2001-2004, le Conseil a identifié des orientations, des axes d'intervention et des objectifs qui lui apparaissent importants dans la poursuite de ses travaux et de ses actions.

Orientation 1 : Accentuer les moyens de sensibilisation des ministères et des organismes gouvernementaux relativement à l'amélioration de la qualité de vie des aînés par la diffusion des travaux du Conseil des aînés.

Axe d'intervention : Accroître ses interventions (comités de travail, avis, prises de position et recommandations, etc.).

Objectifs : Au cours des trois prochaines années, le Conseil traitera divers dossiers et entreprendra certaines actions, soit :

- effectuer la mise à jour du document *La réalité des aînés québécois*;
- définir les divers facteurs interagissant sur le plan de l'éthique et de la déontologie par rapport au vieillissement individuel et social;
- élaborer un avis traitant de *L'aîné dans sa communauté*, afin de faire ressortir ce qui influence la qualité de l'environnement communautaire (logement, transport, sécurité, loisirs, services municipaux et autres);
- rédiger un document de réflexion touchant *La consommation et les aînés* (étudier la consommation des principaux biens et services par les aînés en fonction de leurs revenus et de différentes autres variables pertinentes);
- préparer un avis relativement aux divers enjeux touchant *Le travailleur âgé et la prise de la retraite*;

- élaborer un avis ayant pour thème *Les services de soutien dans la communauté et la participation des aidants proches*;
- participer à l'élaboration du *Plan d'action Alzheimer* avec les diverses instances impliquées dans cette problématique;
- effectuer un état de situation concernant les diverses contributions des aînés dans la famille et la communauté (bénévolat et autres formes de participation des aînés).

Résultats : Le Conseil a :

- préparé un avis traitant des divers enjeux touchant les travailleuses et les travailleurs vieillissants.

  Le document, intitulé *Trop jeune ou trop vieux ? Avis sur la situation des travailleuses et travailleurs vieillissants au Québec*, a été rendu public en novembre 2002. Il a été distribué à quelque 500 exemplaires.

  Cet avis met de l'avant plusieurs recommandations s'adressant au gouvernement, aux entreprises, aux syndicats ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs eux-mêmes. Le Conseil souhaite qu'ils prennent acte du vieillissement de la main-d'œuvre et de ses impacts et qu'ils mettent de l'avant des moyens d'atténuer ces impacts. Le Conseil recommande par exemple l'accès à la formation générale et à la formation continue sans égard à l'âge, l'aide à la recherche d'emploi pour les travailleurs plus âgés, le développement de programmes de mentorat et de transfert des connaissances, etc. Les recommandations du Conseil visent à faciliter le maintien au travail des travailleuses et des travailleurs vieillissants qui le souhaitent et à permettre à ces derniers de bénéficier de conditions de travail adaptées à leurs besoins.

- préparé un avis traitant des divers enjeux de la prise de la retraite.

  Rendu public en janvier 2003 sous le titre *Une fin ou un début ? Avis du Conseil des aînés sur la retraite*, ce document a été distribué à quelque 500 exemplaires. Il fait suite à l'avis sur les travailleuses et les travailleurs vieillissants.

  Cet avis du Conseil vise à permettre aux travailleuses et aux travailleurs qui le désirent d'effectuer un passage plus harmonieux entre le travail et la retraite, notamment par une prise de retraite progressive. Dans cette perspective, des actions de sensibilisation devraient être menées auprès des employeurs, des syndicats et des travailleurs, notamment. Également, des modifications législatives ainsi que des modifications aux régimes de retraite devraient être apportées afin de rendre financièrement plus intéressante la retraite progressive.

Les recommandations de ces deux avis du Conseil visent à offrir aux travailleuses et aux travailleurs un éventail d'options plus large. Elles s'inscrivent également dans un contexte de vieillissement de la population, de pénurie éventuelle de main d'œuvre et de réponses à des défis nouveaux.

- participé à l'élaboration d'une grille portant sur des standards nationaux, dans le cadre d'un programme d'appréciation de la qualité des résidences privées avec services pour personnes âgées.

- effectué un état de situation concernant les diverses contributions des aînés dans la famille et la communauté (bénévolat et autres formes de participation des aînés québécois).

  Cette recherche a été rendue publique en octobre 2002, sous le titre *État de la participation dans un bénévolat en mouvance au Québec. Motivations et démotivations des personnes bénévoles âgées de 55 ans ou plus*. Elle a été distribuée à environ 300 exemplaires.

  Cette recherche a permis de constater que les personnes bénévoles âgées de 55 ans ou plus souhaitent contribuer au bien-être de leur collectivité, utiliser leurs compétences et leurs expériences tout en découvrant leurs forces. Par ailleurs, elles sont parfois réticentes à s'engager toute une année. Les problèmes de santé et le manque de temps constituent également des obstacles pour les bénévoles aînés.

- préparé un mémoire sur le projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

  Intitulé *Pour une stratégie de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale véritablement nationale. Mémoire sur le projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le document a été présenté à la Commission des Affaires sociales le 5 novembre 2002. Dans ce mémoire, le Conseil a notamment fait valoir que la démarche gouvernementale visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne tient aucunement compte des aînés, tant au regard des objectifs que des priorités. Le Conseil a par ailleurs été heureux de constater que la loi adoptée le 13 décembre 2002 incluait maintenant les aînés de façon plus explicite, en ce qui concerne les orientations, les objectifs de la prévention et la désignation des membres du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

- amorcé la production d'un guide pratique à l'intention des aînés et de leurs proches : *Vivre et vieillir en santé*. Ce document a été rédigé à la demande des Publications du Québec au printemps 2002. Une première version a été complétée au cours de 2002-2003. Le document fera l'objet de diverses vérifications et sera publié dans la prochaine année financière.

  On peut constater que les objectifs établis au moment de la planification stratégique 2001-2004 ont été réalisés dans une large mesure. Par contre, à cause de la conjoncture politique ou d'autres facteurs, certains objectifs prévus au départ ont été remplacés par d'autres actions. Il en est ainsi, par exemple, du mémoire sur le projet de loi n° 112, du guide *Vivre et vieillir en santé* de même que de la mise en marche du Forum pour les 50 ans et +, Citoyennes et citoyens à part entière.

Orientation 2 : Intensifier la concertation avec les partenaires.

Axe d'intervention : **Augmenter l'implication du Conseil auprès des organismes d'aînés et d'autres partenaires.**

Objectifs : Au cours des trois prochaines années, le Conseil entreprendra diverses actions, soit :

- identifier et définir les diverses cohortes d'aînés dans un contexte évolutif;
- assurer une vigie des résultats du *Plan d'action gouvernemental 2001-2004* sur la prise en compte des besoins des personnes âgées;
- assurer le suivi du rapport final *R.S.V.P. Le Québec vieillissant, un enjeu de société* déposé dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées;
- collaborer aux travaux des Tables régionales de concertation des aînés.

Résultats : Dans le cadre de son orientation 2, le Conseil a :

- continué à assurer le suivi du rapport final *R.S.V.P. Le Québec vieillissant, un enjeu de société* déposé dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées.

  Le comité de suivi du Conseil a préparé des tableaux indiquant les relations entre les recommandations du Rapport R.S.V.P. et les engagements gouvernementaux 2001-2004 ainsi que d'autres actions gouvernementales concernant les aînés. Ces tableaux ont été distribués aux Tables régionales de concertation des aînés. De plus, une lettre a été transmise à la ministre responsable du Conseil des aînés pour l'informer des constats du Conseil.

  Par ailleurs, le Conseil continuera de suivre les activités gouvernementales ayant trait aux aînés en interpellant régulièrement les différents ministères et organismes concernés. Il continuera de s'appuyer sur le rapport R.S.V.P. pour ses interventions puisque ce dernier résume les demandes et les besoins exprimés par les aînés lors de l'Année internationale des personnes âgées.

- participé aux travaux du ministère de la Santé et des Services sociaux sur l'appréciation de la qualité et la complémentarité des secteurs public et privé en matière de services aux personnes âgées.

- fait partie du comité consultatif sur l'implantation des orientations ministérielles concernant les personnes âgées en perte d'autonomie du ministère de la Santé et des Services sociaux.

- collaboré aux travaux des Tables régionales de concertation des aînés.

  Le Conseil a continué à animer les Tables et à les soutenir dans leurs actions. Ainsi, il a tenu deux rencontres avec les présidents des Tables, l'une au printemps 2002, l'autre à l'automne 2002. De plus, le Conseil a soutenu les présidents des Tables en leur fournissant de la docu-

mentation, en suivant la progression de leurs démarches et en favorisant leurs échanges. Le Conseil a également accompagné la réflexion des Tables qui ont constitué un comité chargé d'élaborer des propositions en vue de la création d'une conférence des Tables, laquelle pourrait favoriser des prises de position communes ainsi que des actions concertées dans certains dossiers.

Enfin, au cours du présent exercice, le Conseil a participé, par la voie de sa présidente, à plusieurs rencontres des Tables régionales, soit à titre de personne-ressource, de conférencier ou de membre participant.

- mis en marche, conjointement avec les Tables régionales de concertation des aînés, la réalisation du Forum pour les 50 ans et +, Citoyennes et citoyens à part entière.

  Cette activité, qui se tiendra au printemps 2004, vise à réunir quelque 600 aînés, dans une perspective d'information mais également d'écoute de leurs besoins.

- participé à l'élaboration du Portail des aînés du Québec avec l'Université Laval.

  La mise en ligne du Portail a eu lieu le 1er mai 2003, à l'adresse www.aines.qc.ca. Le comité auquel participe le Conseil continuera ses activités afin de suivre l'évolution du nouveau portail.

- participé activement, par le biais de sa présidente, à un groupe de travail dont l'objectif était notamment la création d'un réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés. Ce réseau a vu le jour le 15 avril 2003.

- effectué, principalement par sa présidente, de nombreuses rencontres avec des groupes, associations et personnes intéressées aux problématiques du vieillissement et des aînés. La présidente a également rempli la fonction de lieutenant-gouverneur lors du Parlement des sages qui s'est tenu en septembre 2002.

Orientation 3 : Maximiser le rayonnement du Conseil des aînés.

Axe d'intervention : **Faire connaître les travaux du Conseil et promouvoir une image valorisante du vieillissement.**

Objectifs : Au cours des trois prochaines années, le Conseil entreprendra diverses actions, soit :

- mettre à jour le site Internet et promouvoir son utilisation dans le but de bien informer la population;
- publier des bulletins d'information;
- promouvoir la Journée internationale des personnes âgées, le 1er octobre de chaque année;
- intensifier l'utilisation des médias afin de promouvoir les aspects positifs du vieillissement et les moyens de bien vieillir.

Résultats : Au regard de son orientation 3, le Conseil a :

- terminé la restructuration de son site Internet afin de faciliter son utilisation, de mieux diffuser ses travaux et de fournir une meilleure information à la population. Tous les travaux du Conseil sont d'ailleurs disponibles sur le site, au fur et à mesure de leur parution.

- réalisé deux bulletins d'information.

  Le premier fut publié en avril 2002, le second, en février 2003. Le bulletin d'avril 2002 a été diffusé à près de 5000 exemplaires et celui de février 2003, à environ 3000 exemplaires.

- réalisé des activités au regard de la Journée internationale des personnes âgées, le 1er octobre. Ainsi, avec l'appui de diverses associations d'aînés et de Communication-Québec, plus de 4500 affiches sous le thème « Vieillir, c'est vital » ont été distribuées. Plusieurs activités organisées par le milieu des aînés ont également été affichées sur le site Internet du Conseil.

- mis sur pied, dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées, le prix Hommage à une personne aînée. Les dix-sept Tables régionales de concertation des aînés ont été invitées à acheminer au Conseil le nom d'une personne aînée de leur région qui méritait d'être reconnue pour son implication auprès de ses pairs. Un comité de sélection a étudié les candidatures reçues pour retenir celle de madame Andrée-Reine Martel, soumise par la Table des aînés de Lanaudière, à qui une plaque commémorative a été remise. Cette activité sera reprise l'année prochaine.

- intensifié l'utilisation des médias afin de promouvoir les aspects positifs du vieillissement et les moyens de bien vieillir. Dans cette perspective, le Conseil a émis sept communiqués de presse faisant état de ses positions ou de ses réactions. De plus, au cours de l'exercice présent, cinq entrevues radiophoniques, une entrevue télévisée et deux entrevues avec des représentants de la presse écrite ont permis à la présidente du Conseil de présenter sa mission et ses travaux.

- réalisé un dépliant promotionnel faisant état de la mission, des orientations et des principales activités du Conseil.

CHAPITRE 3

L'utilisation des ressources

Ressources humaines

L'effectif du bureau du Conseil des aînés au 31 mars 2003 était le suivant :

- Hélène Wavroch, présidente pour un terme de cinq ans (se terminant en novembre 2003),
- Murielle Miller, secrétaire principale,
- Fatima Erraïtab, secrétaire occasionnelle,
- Suzanne Demers, Daniel Gagnon, Annie Michaud, agents de recherche et de planification socio-économique,
- Monique des Rivières, en prêt de service du ministère de l'Emploi, de la Solidarité et de la Famille.

La Déclaration de valeurs de l'Administration publique québécoise ainsi que le Règlement sur l'éthique et la déontologie dans la fonction publique ont été distribués à l'ensemble du personnel du Conseil.

La formation du personnel est une préoccupation et une obligation que s'est donné le Conseil des aînés afin de maintenir à jour les connaissances de son personnel. Ainsi, un montant de 4555 $ fut consenti à ce volet, montant qui excède légèrement 1 % de la masse salariale du Conseil.

Enfin, au cours de cette année, le Conseil a embauché deux étudiants pour l'été.

Ressources budgétaires et financières

Les tableaux suivants représentent l'utilisation des budgets consentis au Conseil des aînés pour les années 2001-2002 et 2002-2003.

Catégories	Crédits votés	Dépenses	Dépenses
	2002-2003		2001-2002
Traitements	372 100 $	435 274 $	330 824 $
Fonctionnement	244 100 $	159 388 $	158 960 $
Transfert	1 000 $	1 000 $	
Immobilisations		11 633 $	
Total	**617 200 $**	**607 295 $**	**489 784 $**

Entre 2001-2002 et 2002-2003, le budget du Conseil a augmenté de 125 000 $. Cette hausse a principalement servi à accroître les traitements et, notamment, à embaucher une personne en secrétariat. En effet, l'augmentation des tâches occasionnée par l'animation des Tables régionales de concertation des aînés de même que par la mise sur pied du Forum des 50 ans et +, Citoyennes et citoyens à part entière, qui se tiendra en mai 2004, rendait cette embauche nécessaire. Les coûts de fonctionnement supplémentaires reliés au mandat d'animation des Tables régionales de concertation des aînés furent de l'ordre de 15 000 $.

Une autre partie de l'augmentation du budget a été affectée à la prise en charge de certains coûts de fonctionnement (frais de poste et de téléphone) que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole assumait lorsque la ministre responsable des aînés était la ministre des Affaires municipales et de la Métropole.

Ressources informatiques

Le Conseil a renouvelé l'ensemble de son parc informatique en 2002-2003. Il a également acquis des logiciels consacrés à des éléments graphiques en lien avec l'élaboration de son bulletin et l'entretien de son site Internet.

CHAPITRE 4

Les autres exigences

Le Conseil des aînés continue de se conformer aux exigences entourant la modernisation de la fonction publique et de sa gestion. Une nouvelle personne a été désignée à titre de responsable pour l'élaboration de la prochaine planification stratégique, ainsi que pour le dossier de l'éthique dans la fonction publique. Elle recevra au cours des prochains mois une formation spécifique relativement à ces préoccupations.

Le Conseil s'assure que ses publications sont conformes aux exigences gouvernementales relatives à la qualité de la langue française. Il en est également ainsi du contenu de son site Internet, de ses communiqués et de ses messages téléphoniques par boîte vocale.

Le Conseil a respecté le règlement sur le plan d'embauche lorsqu'il a recruté une agente de recherche. En ce qui concerne la protection des renseignements personnels, le Conseil n'offrant pas de services directs à la population et n'utilisant pas de fichiers contenant des renseignements personnels, il n'a pas eu à élaborer de procédures particulières à cet égard. Le Conseil n'a pas non plus eu à répondre à des demandes en vertu de la Loi d'accès à l'information. Signalons cependant que le Conseil est conscient de ces éléments et les prend en considération.

Enfin, pour leur part, les membres du Conseil, lors de leur séance du 29 novembre 2001, ont adopté par résolution le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998[1]) afin que ce dernier constitue leur propre code d'éthique et de déontologie.

[1] Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

CHAPITRE 5

Les publications disponibles

Avis

Trop jeune ou trop vieux, Avis sur la situation des travailleuses et travailleurs vieillissants au Québec, 2002, 50 pages.

Une fin ou un début ? Avis du Conseil des aînés sur la retraite, 2002, 66 pages.

Avis sur l'hébergement en milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie, octobre 2000, 85 pages.

Résumé de l'avis sur l'hébergement en milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie, octobre 2000, 30 pages.

Avis sur les orientations d'une politique du vieillissement, mai 1997, 71 pages.

Avis sur les abus exercés à l'égard des personnes aînées, septembre 1995, 63 pages.

Études

État de la participation dans un bénévolat en mouvance au Québec. Motivations et démotivations des personnes bénévoles âgées de 55 ans ou plus, 2002, 103 pages.

La réalité des aînés québécois, 2e édition, 2001, 214 pages.

Mémoires

Mémoire sur le projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, septembre 2002, 15 pages.

Mémoire sur le financement du système et l'organisation des services présenté à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, septembre 2000, 21 pages.

Commentaires relatifs à la proposition de politique *Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec*, juillet 2000, 9 pages[2].

Mémoire sur le projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, avril 2000, 12 pages.

[2] Non disponible sur Internet

Mémoire sur l'exploitation des personnes âgées présenté à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, février 2000, 18 pages.

Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés présenté à la Commission de la culture, (mémoire), février 2000, 8 pages.

Rapport sur l'évaluation du régime général d'assurance médicaments présenté à la Commission des affaires sociales, (mémoire), février 2000, 10 pages.

La Réforme du transport par taxi, octobre 1999, 27 pages.

Le projet de loi n° 33, *Loi sur l'assurance médicaments et modifiant diverses dispositions législatives*, présenté dans le cadre de la Commission parlementaire sur l'assurance médicaments, juin 1996, 9 pages.

La problématique de la consommation des médicaments au Québec, présenté devant la Commission parlementaire des affaires sociales, mars 1996, 9 pages.

Rapports

Rapport annuel de gestion, 2001-2002, Conseil des aînés, Les Publications du Québec, 2002, 13 pages.

Rapport annuel 1999-2000, Conseil des aînés, Les Publications du Québec, 2001, 29 pages.

Brochures

Dépliant, Conseil des aînés, 2002.

La planification stratégique 2001-2004 du Conseil des aînés, mai 2001, 12 pages.

Bulletins

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 2, numéro 4, février 2003, 8 pages.

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 2, numéro 3, avril 2002, 8 pages[2].

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 2, numéro 2, octobre 2001, 12 pages[2].

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 2, numéro 1, mars 2001, 8 pages[2].

Autres

La démence, ce mal silencieux…tel qu'entendu par six spécialistes, 2000, 16 pages.

Hommage à quarante-sept aînés du Québec, 2000, 56 pages[2].

Comité provincial d'éthique sur le vieillissement individuel et collectif : cadre théorique, procédures et perspectives, décembre 2001, 63 pages.

À l'exception de celles indiquées, toutes les publications sont disponibles sur le site Internet du Conseil des aînés à l'adresse www.conseil-des-aines.qc.ca

Déclaration de la présidente du Conseil des aînés

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2003. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats et des contrôles afférents qui sont présentés au regard des objectifs approuvés par le Conseil des aînés.

Le rapport annuel de gestion 2002-2003 du Conseil des aînés :

- décrit fidèlement la mission et les mandats;
- présente les objectifs de la planification stratégique 2001-2004, ainsi que les résultats afférents et les indicateurs annoncés;
- couvre l'ensemble des activités du Conseil;
- présente des données exactes et fiables.

Rien ne me porte à croire que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ne correspondent pas à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2003.

La présidente du Conseil des aînés,

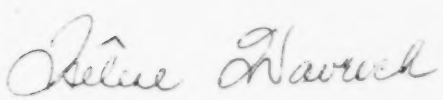

Hélène Wavroch
Québec, août 2003

Conseil des aînés
Québec